

II) SECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 62- 345 /PR.MAC.SONADER.
portant dotation à la Société Nationale pour le
Développement Rural du Dahomey.--

---:---:---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;

VU la Loi n°61-59 du 5 Juillet 1961 autorisant l'aliénation
de certains investissements FIDES à caractère rural ;

VU le Décret n°61-191/PR/MAC. du 8 Juillet 1961 autorisant
la création d'une Société d'Economie Mixte dite "Société Nationale
pour le Développement Rural du Dahomey".

SUR le rapport du Ministre de l'Agriculture et de la Coopé-
ration;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R Ê T E :

---:---:---

ARTICLE 1er.-L'Etat du Dahomey apporte en dotation à la Société Nationale
pour le Développement Rural du Dahomey :

- 1° - le lot foncier n°5 figurant au plan joint au présent décret
sur lequel est érigé un pavillon rez de chaussée en maçonnerie
à usage d'habitation, et dépendances estimé à 2.300.000 --
- 2° - le matériel en service au Secteur Palmeraie-Ouémé au 31 Dé-
cembre 1961, qui sera transféré par convention entre le Vice-
Président de la République, chargé du Développement et du
Plan et le Président du Conseil d'Administration de la Socié-
té Nationale pour le Développement Rural du Dahomey. Ce maté-
riel est estimé à 22.742.173 Francs.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué par-
tout où besoin sera./.-

VU:

Ministre des Finances et
du Travail,

B. BORNA

Hubert MAGA

COPIATIONS :

15
S.G. 4
Ministère Agro. 15
Ministères 12
SONADER 10
S.O.D. 1

VU:

Le Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération,

A. ADANDE